



Secrétariat Général
N°tél. : 69-49-76-74
N/Réf.: NDA/ED/LH

ARRETE N° 96/118
(série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à M. André MIRIGAY, Maire-Adjoint

Le Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,

VU le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 juin 1995 relatif à l'élection du maire et des adjoints,

VU l'arrêté municipal n° 95/331 (série B) en date du 27 juin 1995 portant délégation de pouvoir et de signature à M. André MIRIGAY, huitième Maire-Adjoint, en matière de Transport, Circulation et Stationnement,

VU l'arrêté n° 96/79 (série A) en date du 9 juillet 1996 complétant la délégation accordée à M. André MIRIGAY en matière de prévention-incendie,

CONSIDERANT que les délégations aux adjoints relèvent de la seule compétence du Maire,

CONSIDERANT que M. André MIRIGAY souhaite se consacrer pleinement aux affaires relatives à la prévention-incendie et ne plus suivre celles concernant la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1er : M. André MIRIGAY, huitième Maire-Adjoint, est désormais délégué pour toutes les questions concernant le Transport et la Prévention-Incendie.

Article 2 : En cette qualité, il aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry,
- Madame le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'Intéressé.

Fait à Yerres, le 8 octobre 1996



Le Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

